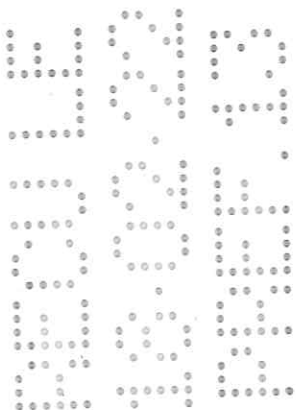


DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 15



DELIBERATION N°10

OBJET : LOGISTIQUE – Acquisition de deux véhicules

Monsieur le Président rapporte :

Le parc automobile du Syndicat est actuellement composé de 4 véhicules sous contrats de location longue durée avec entretien et avec option d'achat éventuelle.

Au vu du renforcement de l'effectif de l'équipe technique du Syndicat, notamment avec l'arrivée d'un technicien de rivière depuis le 2 janvier 2022 et les recrutements prévus cette année avec de nouveaux ingénieurs, impliquant de nouveaux déplacements, il convient de compléter le parc de véhicules pour la réalisation des missions des agents en lien avec l'évolution du périmètre de l'EPAGE.

Il est proposé au Comité Syndical de valider le principe du renforcement du nombre de véhicules avec 2 véhicules supplémentaires.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLE et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Olivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

LE CONSEIL SYNDICAL DU SMBVH,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer tout contrat en lien avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules,

ARTICLE 2 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 07/02/2022 – Délibération n°10